



Porter plainte à la suite d'un accident de la voie publique.

Par **renzo_old**, le **15/06/2007** à **14:18**

Est-il nécessaire de porter plainte à la suite d'un accident de la voie publique. Des personnes me disent que c'est indispensable, d'autres que cela n'avance à rien et d'autres que cela ne coûte rien. Les gendarmes, lors de l'accident, nous ont aussi dit que cela ne servait à rien ? Je suis arrêté depuis fin Novembre et les choses n'avancent pas bien. Est-ce que de porter plainte et de prendre un avocat va faire avancer les choses, merci.

Par **hanan**, le **15/06/2007** à **14:22**

bonjour,

porter plainte pourquoi au juste??